



Commune d'Ormes
Mairie
30 rue du 8 mai 1945
71290 ORMES

**Délibérations de la séance du conseil municipal
du mercredi 18 décembre 2019 (19h30)**

Sous la présidence de Stéphane Gros, maire

- Présents : Sylvie Chetaud, Xavier Cochet, Cécile Cuénot, Marie Dejean, Catherine Galopin, Claudine Gret, Stéphane Gros (maire), Jean-Marie Moreau, Alex Simonato, Florent Thomassin, Jacky Thomassin.
- Absents : Emilie Duclos, Nolwenn Gauthier, Laurent Guichet, Hervé Henry.
- Pouvoirs de Laurent Guichet à Alex Simonato, Hervé Henry à Marie Dejean, Emilie Duclos à Cécile Cuenot, Nolwenn Gauthier à Stéphane Gros.

- Secrétaire de séance : Marie Dejean

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal :

1. MAINTIENT les tarifs de la location de la salle des fêtes pour l'année 2020 : à l'unanimité.
2. MAINTIENT les tarifs des concessions et de l'espace funéraire pour l'année 2020 : à l'unanimité.
3. MAINTIENT les tarifs de la location du broyeur pour les habitants de la commune pour l'année 2020 : à l'unanimité.
4. MAINTIENT les tarifs de la location du broyeur pour les collectivités territoriales pour l'année 2020 : à l'unanimité.
5. MAINTIENT le tarif des taxes de pâturage pour l'année 2020 : à l'unanimité.
6. DEMANDE de solliciter la commune de la Frette afin de réactualiser la convention de répartition des frais de répartition du RPI Ormes/la Frette suite à la reprise de la gestion du restaurant scolaire par la commune d'Ormes : à l'unanimité.
7. EST INFORME des arguments apportés par la commune d'Ormes au directeur de l'Académie (DASEN) de Saône-et-Loire en réponse à son courrier de septembre 2019 à propos de la carte scolaire du département, à l'étude pour la rentrée 2020 et ses évolutions probables pour le RPI.
8. VOTE le versement de l'indemnité de conseils allouée au comptable du Trésor : à l'unanimité.
9. VOTE la prime de 25 euros pour la réussite des lauréats aux examens qui devront se faire connaître auprès du secrétariat de la mairie : à l'unanimité.
10. APPROUVE les demandes de subvention au département et à l'Etat pour les éventuels travaux d'enrochement à réaliser en bords de Saône pour sécuriser les abords de la route fragilisée par les affouillements de la rivière : à l'unanimité.
11. PROPOSE de réaliser des travaux d'égavage, pour le compte d'administrés qui ont de la végétation ou des arbres qui empiètent sur le domaine public, pendant la campagne de la commune qui aura lieu semaines 1 et 2 de l'année 2020. Un prix de 90 euros par heure comprenant le temps passé par 2 agents et la location de nacelle est approuvé et sera mandaté par le Trésor Public : à l'unanimité.
12. DECIDE d'autoriser le maire à signer l'avenant pour les travaux de réfection des façades de l'église modifiant les postes du devis initial de la tranche conditionnelle et ACCEPTE la dépense supplémentaire qui sera incluse dans le prochain budget : à l'unanimité.
13. FIXE à 5 euros de l'heure (hors frais de chauffage) le tarif de location de la salle Daniel Balavoine afin de permettre à une éducatrice sportive de dispenser des stages de sophrologie et/ou de pilates pendant les vacances scolaires.

A Ormes, le 19 décembre 2019
Le maire, Stéphane Gros

